



C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

2- DENSIFIER LE MAILLAGE DES MODES DOUX

Réaliser des itinéraires cyclables pour relier les équipements de proximité et mailler le territoire

Lien(s) :

- Fiche n°14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°29 : Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (2.2. Les aménagements cyclables recommandés)



Enjeux

Offrir un accès pour les modes doux aux équipements communautaires, administratifs, sportifs, recevant du public et reliant les différents équipements de proximité
Garantir un cheminement cyclable continu maillé sur le territoire de l'agglomération
Développer la pratique du vélo des déplacements quotidiens et de loisirs
Favoriser le report modal au niveau des pôles d'échanges des gares SNCF et des interconnexions de lignes urbaines structurantes

Actions

Réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés, confortables et continus par l'aménagement de pistes cyclables, bandes cyclables ou d'espaces partagés et en appui des réseaux structurants existants et projetés
Suivi des études de définition des itinéraires à réaliser par les communes
Développement d'un partenariat technique avec les maîtres d'ouvrages de la voirie concernée afin de définir des axes d'aménagements prioritaires
Réalisation de maillons pour relier entre eux les itinéraires vélos existants et projetés et permettre ainsi des continuités cyclables

Suites à donner

Identifier les itinéraires en complément des liaisons départementales et communales
Définir les caractéristiques techniques des aménagements au travers de la charte modes doux

Maîtrise d'ouvrage

Communes – Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires

Europe - Conseil Régional PACA - Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – ADEME – SYMISA - Etablissements scolaires et/ou recevant du public

Partenaires Consultatifs (PC)

Associations modes doux

Echéances

CT/MT/LT en fonction de la faisabilité technique

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Réalisation de 34Km d'itinéraires cyclables sur RD financés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour un montant estimé à 4000K € sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis participera à hauteur de 30% pour la réalisation d'itinéraires cyclables relevant d'initiatives communales suivant une enveloppe globale annuelle plafonnée à 250K€ et selon les recommandations définies dans le guide des aménagements de voirie au titre du chapitre : « 2.2. Les aménagements cyclables recommandés ».

Des coûts sont donnés à titre indicatifs pour certains types d'aménagement :

Piste cyclable : 120 à 150 € / mètre linéaire - Bande cyclable : 15 à 30 € / mètre linéaire

Indicateur(s) de suivi

Nombre de kilomètres cyclables réalisés - Nombre d'équipements communautaires, administratifs, sportifs, desservis – Nombre de stationnement – Fréquentation vélo sur certains axes représentatifs

SCHEMA DES INTENTIONS CYCLABLES

